



COMMUNE DE BELBEUF
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 AVRIL 2026

Le vingt-deux avril deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil à la Mairie de Belbeuf,

Date de convocation : 15 avril 2026

Membres en exercice : 19

Date d'affichage : 15 avril 2026

Présents : 14 **Votants** : 18

Etaient présents : M. Léon TAISNE, Mme Céline PINHEIRO, M. Laurent PANNIER, Mme Stéphanie MARAIS, M. Jérémy PLICHET, Mme Françoise DENEUVE, M. Jean-Philippe LABOULLE, Mme Carole COUPLEUX, M. Thomas MERRE, Mme Corinne HERTEL, M. Mickaël LEMARCHAND, Mme Valérie HANGARD, Mme Agnès LAMY, M. Jacques EGAL.

Secrétaire de séance : M. Laurent PANNIER

Absent excusé : Mme Ludivine MILLET, M. Philippe FAJON, Mme Anne SERVAIN, M. Julien FONTAINE, M. Thomas WEIRICH

Pouvoirs : Mme Ludivine MILLET a donné pouvoir à Mme Céline PINHEIRO

M. Philippe FAJON a donné pouvoir à M. Jérémy PLICHET

Mme Anne SERVAIN a donné pouvoir à M. Laurent PANNIER

M. Julien FONTAINE a donné pouvoir à Mme Stéphanie MARAIS

- Agenda :

- Présentation participation citoyenne Gendarmerie Boos	25/04/2026	10H00
- Rencontre avec les commerçants	07/05/2026	19H00
- Visite des bâtiments communaux	29/05/2026	17H30
- Commission 1	03/06/2026	19H00
- Cérémonie de remise des dictionnaires CM2	08/06/2026	14H00
- Commission 2	10/06/2026	19H00
- CONSEIL MUNICIPAL	24/06/2026	19H00

Changements horaires d'ouverture de la Mairie

Mr Le Maire informe le conseil municipal de la modification des horaires d'ouverture de la mairie, à compter du 1er juin, selon les horaires qui détaillés ci-après :

- Lundi 08h30 / 12h00
- Mardi 08h30 / 12h00
- **Mercredi 13h30 / 16h30**
- Jeudi 08h30 / 12h00
- **Vendredi 13h30 / 16h30**
- Samedi 08h30 / 12h00

FINANCES LOCALES

DECISIONS BUDGETAIRES ADOPTION COMPTE DE GESTION 2025

Une présentation est faite par Monsieur le Maire des comptes de gestion produits par le comptable public ; exercice commune 2025

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Décret n° 2012-1246 modifié du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- Vu le Compte de gestion 2025 transmis par Monsieur Le Receveur,

Le Conseil Municipal, après :

- Avoir entendu et étudié le compte administratif de l'exercice 2025,
- S'être assuré que le trésorier municipal a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
- **en avoir délibéré,**

DECIDE :

D'APPROUVER le Compte de Gestion 2025 dressé par le Trésor Public, qui est en concordance avec le compte administratif

Votants	18
Pour	18
Contre	-
Abstention	-

DECISIONS BUDGETAIRES ADOPTION COMPTE ADMINISTRATIF 2025

Une réunion préparatoire au budget a eu lieu en mairie le 15 avril 2026, avec les conseillers municipaux.

Monsieur le Maire tient à remercier, Jean Guy LECOUTEUX pour son accompagnement dans la clôture du compte Administratif ainsi que le conseiller Pascal Hauss de la Direction Générale des Finances Publiques.

Monsieur le Maire donne lecture des principaux éléments constituant le compte administratif 2025 du budget principal, qui se résume comme suit :

II – PRESENTATION GENERALE		II			
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET		A			
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	2 348 309,33	G	2 370 370,87
	Section d'investissement	B	741 056,18	H	558 143,46
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	283 765,35
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	696 269,19
		=		=	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D	3 089 365,51	= G + H + I + J	3 908 548,87
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	478 703,05	L	250 000,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	478 703,05	= K + L	250 000,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E	2 348 309,33	= G + I + K	2 654 136,22
	Section d'investissement	= B + D + F	1 219 759,23	= H + J + L	1 504 412,65
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	3 568 068,56	= G + H + I + J + K + L	4 158 548,87

BELBEUF - BUDGET COMMUNAL - CA - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES		I	
EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS		C1	

RESULTAT DE L'EXERCICE					
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)		Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	3 089 365,51	2 928 514,33	980 034,54	A1	819 183,36
Investissement	741 056,18	558 143,46	696 269,19	A2	513 356,47
Dont 1068		0,00			
Fonctionnement	2 348 309,33	2 370 370,87	283 765,35	A3	305 826,89

RESTES A REALISER (4)						
	Dépenses		Recettes		Solde (B) (5)	
TOTAL des RAR	I + II	478 703,05	III + IV	250 000,00	B1	-228 703,05
Investissement	I	478 703,05	III	250 000,00	B2	-228 703,05
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)		
TOTAL	A1 + B1	590 480,31
Investissement	A2 + B2	284 653,42
Fonctionnement	A3 + B3	305 826,89

Considérant l'exactitude des comptes,
Le résultat net affectable se décompose comme suit :

- + 305 826.89 € en section de fonctionnement (22 061.54 € de résultat 2025 + 283 765.35 € de report 2024),

- + 513 356.47 € en section d'investissement (- 182 912.72€ de résultat 2025 + 696 269.19 € de report 2024).

<u>Section de fonctionnement :</u> Recettes : 2 370 370.87 € Dépenses : 2 348 309.33 € Excédent : 305 826.89 €	<u>Section d'investissement :</u> Recettes : 558 143.46 € Dépenses : 741 056.18 € Excédent : 513 356.47 €
---	--

Monsieur le Maire se retire de la séance, conformément aux articles L 1612-12 et L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ne participe pas au vote.

Monsieur Jacques Egal, doyen de l'assemblée, prend la présidence de la séance.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Décret n° 2012-1246 modifié du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- Vu le Compte de gestion 2025 transmis par Monsieur Le Receveur,
- Vu le Compte Administratif 2025 transmis,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE**

- D'APPROUVER le Compte Administratif 2025 par chapitre au niveau de la section de fonctionnement et d'investissement

Votants	17
Pour	17
Contre	-
Abstention	-

DECISIONS BUDGETAIRES AFFECTATION DU RESULTAT 2025

Après avoir approuvé à l'unanimité les comptes de l'exercice 2025 dont la situation se présente ainsi : Excédent de résultat 2025 section fonctionnement : 305 826.89 €

Il est proposé au conseil municipal :

De ne pas affecter de résultat à la section d'investissement pour le budget 2026

D'affecter le résultat à la section de fonctionnement.

Votants	18
Pour	18
Contre	-
Abstention	-

DECISIONS BUDGETAIRES

BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2026

Le projet du budget primitif 2026 est équilibré en dépenses et en recettes :

Pour la section de fonctionnement : 2 675 776.54 €

Pour la section investissement : 513 356.47 €

**Il est proposé au conseil municipal de
VOTER le budget primitif 2026 comme présenté.**

Votants	18
Pour	18
Contre	-
Abstention	-

FISCALITE LOCALE

Vote des taux d'imposition

Chaque année, le conseil municipal doit voter les taux d'imposition même en cas de maintien de ces derniers.

Mr Le Maire propose de ne pas augmenter ces taxes pour l'année 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- DE MAINTENIR le taux d'imposition de la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale à 10,63 % (le taux maximum à ne pas dépasser est de 59,70 %)

- DE MAINTENIR le taux d'imposition de la Taxe Foncière sur propriétés Bâties (TFB) à 47,77 % (le taux maximum à ne pas dépasser est de 131,23 %)

- DE MAINTENIR le taux de la Taxe Foncière sur propriétés Non Bâties (TFNB) à 73,96% (le taux maximum à ne pas dépasser est de 127,70 %)

Votants	18
Pour	18
Contre	-
Abstention	-

FISCALITE

Participation au SICAPER

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la contribution de la commune de BELBEUF, pour l'année 2026, au Syndicat Intercommunal du Centre Aquatique du Plateau Est de Rouen (SICAPER) s'élève à 112 392 €.

Il rappelle que le conseil municipal peut décider de la fiscalisation de cette contribution, ou de l'inscrire au budget de la commune, et que cette contribution a été fiscalisée à 100% l'année précédente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

De fiscaliser 100% de la contribution au SICAPER, soit 112 392 €.

De ne rien inscrire au budget primitif 2026 de la commune

Votants	18
Pour	18
Contre	-
Abstention	-

FISCALITE

Participation aux syndicats intercommunaux (RPE et SIPAPER)

Monsieur le Maire propose que les participations aux syndicats intercommunaux soient fiscalisées (et donc non inscrites au budget 2026), comme les années précédentes, comme suit :

- ✓ S.I.P.A.P.E.R. : 2 804 €
- ✓ Relais Petite Enfance : 5 106 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

La fiscalisation des participations aux syndicats intercommunaux (RPE et SIPAPER)

De ne rien inscrire au budget primitif 2026 de la commune

Votants	18
Pour	18
Contre	-
Abstention	-

Demande de subvention auprès du Département pour l'événement « Pierres en Lumières »

Né en 2009 dans l'Orne, le festival Pierres en Lumières s'est étendu depuis 2015 aux cinq départements normands.

Co-organisé par les départements et la Fondation du patrimoine, il met en valeur le patrimoine bâti et les savoir-faire locaux à travers des animations nocturnes. Cette 10e édition en Seine-Maritime promet des moments magiques et conviviaux, propices aux découvertes de nuit.

L'Église Notre-Dame de BELBEUF sera illuminée durant cet évènement, et un concert jazz Sylvia Fernandez, aura lieu le week end du 29 au 31 mai 2026.

La commune organisera, dans le cadre de cette manifestation "Pierre en Lumières", une mise en valeur de l'église sur une durée de trois jours.

Le programme comprendra :

- La **mise en lumière** le long du cheminement menant à l'église ainsi qu'à l'intérieur de l'édifice le jour du concert,
- L'organisation d'un **concert** le samedi 30 mai à 21h,

Considérant que cette manifestation vise à mettre en lumière l'église de notre commune et à offrir un concert jazz,

Considérant l'importance de cette initiative pour la vie culturelle de la commune et son rayonnement,

Considérant le coût estimatif de cette manifestation, de l'ordre de 1 500€,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE**

- DE SOLLICITER une subvention de 375,00 € auprès du département pour la mise en lumière et l'organisation d'un concert ;

- D'AUTORISER le maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Votants	18
Pour	18
Contre	-
Abstention	-

**Demande de subventions pour
« remplacement du contrôle d'accès de la salle des sports »**

Le système de contrôle d'accès actuellement en place à la salle des sports présente aujourd'hui de graves dysfonctionnements ne permettant plus de garantir la sécurité des usagers et des associations qui fréquentent cet équipement.

Les badges existants tombent régulièrement en panne et ne peuvent plus être remplacés en raison de l'obsolescence du matériel. Cette situation rend l'exploitation quotidienne de l'équipement particulièrement difficile et compromet la sécurisation des accès.

Aussi, il apparaît nécessaire de procéder au remplacement complet du système de contrôle d'accès afin de garantir un fonctionnement fiable, sécurisé et adapté aux usages actuels.

Par ailleurs, certaines portes nécessitent l'installation de dispositifs de contrôle d'accès complémentaires, afin de renforcer la sécurisation des locaux et d'assurer la protection des utilisateurs.

Au regard de ces éléments, la commune souhaite engager ce projet et sollicite l'attribution d'aides financières pour en accompagner la réalisation.

DEPENSES		RECETTES	
		Commune	7 245.21 €
Remplacement contrôle d'accès de l'entrée principale		L'aide départementale aux équipements sportifs (30%)	6 210.17 €
Contrôle d'accès Squash & salle de danse		FACIL et/ou FAA Métropole ROUEN Normandie (50 % maxi du reste à charge)	7 245.21 €
Contrôle d'accès Gymnase, réserve & bureau			
TOTAL :	20 700.59 €		20 700.59 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE

- **DE SOLLICITER** des demandes d'aides auprès de ces différents financeurs, en s'appuyant sur ces pourcentages approximatifs (30% Département, 50 % sur le reste à charge, de la Métropole) et de se rapprocher de l'Agence Nationale du Sport pour un soutien complémentaire.

- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Votants	18
Pour	18
Contre	-
Abstention	-

**Demande de subventions pour
« Aménagement d'espaces de jeux pour l'école Maurice GENEVOIX »**

Les jeux dans la cour de d'école maternelle nécessitent leurs remplacements

En début d'année la société en charge des contrôles a fait condamner ces jeux, par mesure de sécurité.

Il est donc urgent de remplacer les structures, et de proposer aux enfants de nouveaux jeux de qualité, avec une dimension inclusive.

Plusieurs entreprises ont été sollicitées, et ont proposé divers projets.

Le montant de ce projet s'élève à 29 802.60 € TTC, 24 835.50 € HT

Monsieur le Maire demande à son conseil municipal de l'autoriser à solliciter le concours de la Métropole Rouen Normandie ainsi que du département 76 qui intervient selon le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES		RECETTES	
		Commune	9 313.31 €HT
Remplacement des jeux et mise en place de nouveaux sols amortissants	24 835.50€HT	L'aide départementale aux établissements scolaires dont les aires de jeux inclusives (25%)	6 208.87 €HT
		FACIL (Fonds d'Aide aux Communes pour l'Investissement Local)	4 656.66 €HT
		FAA (Fonds d'Aide à l'Aménagement)	4 656.66 €HT
TOTAL :	24 835.50€HT		24 835.50€HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE

- **DE SOLLICITER** des demandes d'aides auprès de ces différents financeurs.

- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Votants	18
Pour	18
Contre	-
Abstention	-

**Demande de subventions pour
« Remplacement des clôtures de la crèche »**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la PMI, dans son rapport du 10 novembre 2025, a pointé plusieurs anomalies ou défauts de conformité.

Ce sont souvent de petits travaux à opérer, qui ont, pour bon nombre d'entre eux déjà été réalisés soit par nos services techniques, soit par des entreprises.

Un point représente en revanche de gros travaux à entreprendre, et ceci avant la date du 31/08/2026 ; il s'agit de la modification des clôtures comme tel « *modifier la clôture extérieure afin qu'elle soit à une hauteur minimale de 150 cm sans points d'appuis horizontaux.* »

Il est donc urgent de remplacer les clôtures, qui sont devenues non conformes.

Le projet est basé sur l'offre de l'entreprise CHRETIEN, à FRANQUEVILLE ST PIERRE ;

Le montant de ce projet s'élève à 21 580.90 € TTC, 19 619.00 € HT

Monsieur le Maire demande à son conseil municipal de l'autoriser à solliciter le concours de la CAF, La Métropole Rouen Normandie ainsi que du Département

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE

- **DE SOLLICITER** des demandes d'aides auprès de ces différents financeurs.
- **D'AUTORISER le maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

Votants	18
Pour	18
Contre	-
Abstention	-

SUBVENTIONS – Demande de subventions pour « la restauration de l'orgue de l'église »

Il est essentiel de préserver et de valoriser notre patrimoine.
L'orgue de l'église en fait pleinement partie et nécessite aujourd'hui une restauration.

Cert orgue, indépendamment de sa fonction culturelle, est un instrument utilisé plusieurs fois dans l'année dans le cadre de concerts et d'animations culturelles.

Au-delà de sa fonction culturelle, cet instrument est régulièrement utilisé dans le cadre de concerts et d'animations culturelles organisés tout au long de l'année.

Les entreprises capables d'intervenir sur ce type d'équipement sont peu nombreuses, ce métier relevant d'un savoir-faire spécialisé.

L'entreprise Vincent Bénard, située à Notre-Dame-de-Bondeville, propose un projet de restauration globale. Celui-ci intègre la réutilisation de certains éléments existants, permettant ainsi de réduire significativement le coût de l'intervention. Le montant de cette restauration s'élève à 13 912 € HT (non assujetti à la TVA).

Monsieur le Maire demande à son conseil municipal de l'autoriser à solliciter le concours du département à la restauration du patrimoine, de la Métropole Rouen Normandie ainsi que du département 76 ainsi que l'aide à la création et à la restauration d'orgues non protégés, allouée par le Ministère de la Culture (aide incertaine, au regard des critères d'éligibilité), qui intervient selon le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES		RECETTES	
		Commune	4 869.20 €HT
Restauration de l'Orgue	13 912.00 €HT	L'aide départementale à la restauration du patrimoine (30%)	4 173.60 €HT
		FACIL Culture (Fonds d'Aide aux Communes pour l'Investissement Local) 50% du reste à charge	4 869.20 €HT
TOTAL :	13 912.00€HT		13 912.00€HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE

- **DE SOLLICITER** des demandes d'aides auprès de ces différents financeurs.
- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Votants	18
Pour	18
Contre	-
Abstention	-

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Chaque année, la commune apporte un soutien au secteur associatif. La municipalité confirme ainsi son engagement aux côtés de celles et ceux qui participent activement à l'animation et à la vie locale de la commune.

Association ou organisme	Subvention proposée en 2026
CCAS	14 000€
Sorties scolaires	6 000€
Caisses des écoles	3 500€
Ecole de musique	18 150€
Chœur Concordia	790€
Club nautique de Belbeuf	1 300€
Pagaies en Seine	1 000€
Karaté Club de Belbeuf	425€
Cyclo Belbeuf	425€
Handball Club Belbeuf Plateau Est	500€
EPBB	1 050€
EBPE	250€
EAPE	1 200€
Rugby CPE	500€
Amicale des anciens	3 150€
Festival Chant d'elles	100€
Association Amis de la Chapelle	400€
Souvenir français	420€
Association bibliothèque à l'hôpital	75€

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE**

DE FIXER les subventions attribuées aux associations et les participations au titre de l'année 2026 comme ci-dessous désignées :

Votants	18
Pour	18
Contre	-
Abstention	-

Association ou organisme	Subvention proposée en 2026
JSP plateau Est (sapeur-pompier)	1 000€

Votants	18
Pour	15
Contre	3
Abstention	-

Association ou organisme	Subvention proposée en 2026
FAJ (Fonds d'Aide aux Jeunes) – Métropole Normandie ROUEN	532 €

Votants	18
Pour	16
Contre	-
Abstention	2

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Association ou organisme	Subvention proposée en 2026
Bâtiment CFA Rouen +	500€

Votants	18
Pour	2
Contre	15
Abstention	1

La demande de subvention faite par le CFA de ROUEN, et proposée par Monsieur le Maire aux membres de son conseil municipal, n'est pas validée.

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Les élus par ailleurs membres du comité directeur ou du bureau d'associations, ne prennent pas part au vote des subventions qui concernent les associations dont ils font partie.

Association ou organisme	Subvention proposée en 2026
Oxygène	1 000€

2 élus membres ne prennent pas part au vote : Monsieur Mickael LEMARCHAND, et Monsieur Laurent PANNIER, ainsi que le pouvoir qui lui a été donné par Mme Anne SERVAIN.

Votants	15
Pour	15
Contre	-
Abstention	-

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Les élus par ailleurs membres du comité directeur ou du bureau d'associations, ne prennent pas part au vote des subventions qui concernent les associations dont ils font partie.

Association ou organisme	Subvention proposée en 2026
VTT Vallée de Seine	1 300€

1 élu membre ne prend pas part au vote : M. Jean-Philippe LABOULLE

Votants	17
Pour	17
Contre	-
Abstention	-

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Les élus par ailleurs membres du comité directeur ou du bureau d'associations, ne prennent pas part au vote des subventions qui concernent les associations dont ils font partie.

Association ou organisme	Subvention proposée en 2026
Belbeuf SLC	5 775€

2 élus membres ne prennent pas part au vote : Mme Carole COUPLEUX, ainsi que M. Philippe FAJON, absent mais ayant donné pouvoir à M. Jérémy PLICHET.

En outre, M. Jérémy PLICHET prend part au vote, en son nom propre.

Votants	16
Pour	16
Contre	-
Abstention	-

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Les élus par ailleurs membres du comité directeur ou du bureau d'associations, ne prennent pas part au vote des subventions qui concernent les associations dont ils font partie.

Association ou organisme	Subvention proposée en 2026
A.P.E. Association des parents d'élèves	3 150€

1 élu membre ne prend pas part au vote : Mme Ludivine MILLET, absente mais ayant donné pouvoir à Mme Céline PINHEIRO.

En outre, Mme Céline PINHEIRO prend part au vote, en son nom propre.

Votants	17
Pour	17
Contre	-
Abstention	-

SUBVENTIONS – Octroi d’une subvention exceptionnelle au VTT Val de Seine

Le club VTT Vallée de Seine, organise à Belbeuf la 2ème manche de la coupe de Normandie le dimanche 26 avril 2026. L’implication du club est un acteur majeur sur le territoire dans l’organisation de ces compétitions.

Il est proposé d’octroyer une subvention exceptionnelle de 400 euros, afin de soutenir les frais liés à l’organisation de cet événement. Cette aide permettra au club de valoriser le sport et de dynamiser notre territoire par le biais de cette compétition.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE**

-D’ACCORDER une subvention exceptionnelle d’un montant de 400 € (quatre cent euros) au profit de l’association VTT Val de Seine

- D’AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à la mise en oeuvre de cette délibération

1 élu membre ne prend pas part au vote : M. Jean-Philippe LABOULLE

Votants	17
Pour	17
Contre	-
Abstention	-

ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE

Adhésion à la Fondation du Patrimoine pour l’année 2026.

La Fondation du Patrimoine est un organisme à but non lucratif, premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine en France. Depuis sa création en 1996, elle a accompagné plus de 46 000 projets partout sur le territoire, en soutenant les propriétaires publics dans leurs projets de restauration, de sauvegarde et de valorisation du patrimoine local, dans toute sa diversité. Grâce à la mobilisation de 1 400 bénévoles présents dans chaque département, ainsi que le soutien des mécènes, donateurs et adhérents, elle est le premier acteur de la générosité envers le patrimoine.

En adhérent, nous renforcerons notre engagement en faveur de nos actions de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine communal.

Le montant de la cotisation est de 200€ pour les communes de moins de 3000 habitants

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE**

- D’AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de cette délibération

Votants	18
Pour	18
Contre	-
Abstention	-

URBANISME

MODIFICATION DE LA SIGNALISATION ROUTIERE Intersection Route de Saint Adrien et de la Rue de Verdun

La circulation depuis la rue Saint-Adrien vers la rue de Verdun est actuellement interdite aux véhicules, à l'exception de la desserte locale.

Cette restriction s'avère insuffisante, de nombreux véhicules non autorisés, notamment des poids lourds, camions et véhicules dont le PTAC est supérieur à 3,5 tonnes, empruntant régulièrement cette voie étroite pour rejoindre la rue de Verdun principale en direction de l'allée des Châtaigniers.

Plusieurs incidents ont déjà été constatés, certains poids lourds s'étant retrouvés bloqués dans cette rue, occasionnant des dégradations aux clôtures ainsi qu'aux aménagements du domaine public, et générant un risque important pour les riverains.

Il est donc proposé :

- de supprimer le panneau sens interdit avec mention « sauf desserte locale » figurant sur sous ce panneau ;
- D'installer deux panneaux « sens interdit sauf riverain » de part et d'autre de la voirie, dans l'alignement du portail, afin de renforcer la lisibilité de l'interdiction ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
VOTE**

Votants	18
Pour	8
Contre	6
Abstention	4

Suite au vote, le conseil municipal décide de ne pas modifier la circulation à cette intersection.

FINANCES LOCALES

TARIF DES SERVICES COMMUNAUX LOCATIONS DES SALLES COMMUNALES

A / Revalorisation / Création de tarifs de locations des salles.

- Salle des fêtes
- Salle du foyer rural

Salle des fêtes, sise 13B rue du Général de Gaulle

Propositions de tarifs 2026 à effet du 01/01/2027 (tarifs inchangés)

	week-end complet	journée en semaine	Forfait vaisselle
Tarif Belbeuviens	450 €	225 €	150 €
Tarif hors commune	800 €	400 €	200 €

Propositions de création de tarifs de location Salle du foyer rural

Création de tarif à effet du 01/05/2026

	week-end complet	journée en semaine
Tarif Belbeuviens	200 €	100 €
Tarif hors commune	400 €	200 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE**

- DE FIXER les tarifs de location des salles au titre de l'année 2026 comme ci-dessus désignés.

Votants	18
Pour	17
Contre	-
Abstention	1

TARIF DES SERVICES COMMUNAUX TARIFS DU POLE ENFANCE

Prix d'une journée de centre, mercredi ou vacances scolaires

Propositions 2026 pour année scolaire 2026/2027 (tarifs inchangés par rapport à 2025/2026)

	journée tarif plein	journée tarif QF ≤ 730€	Journée enfant d'agents communaux
Tarif Belbeuviens	15 €	11.25 €	12 €
Tarif hors commune	18 €	13.50 €	

Les retards (venir chercher son enfant après 18h30) sont facturés, 4 € par ¼ heure de retard.

Tarifification supplémentaire pour sorties, activités spéciales ou veillées

Les sorties, activités spéciales ou veillées, feront l'objet d'une tarification supplémentaire forfaitaire de 3€.

Prix du périscolaire (garderie du matin ; périscolaire après classe)

Propositions 2026 pour année scolaire 2026/2027 (tarifs inchangés par rapport à 2025/2026)

	matin	soir (16h30/17h30)	soir complet (16h30/18h30)	aide aux devoirs
Tarif plein	1.55 €	3.70 €	5 €	1 €
Tarif QF ≤ 730€	1.20 €	2.75 €	3.75 €	

Une minoration de 20% des tarifs pleins est appliquée aux agents communaux dont les enfants sont inscrits à ces activités.

Les retards (venir chercher son enfant après 18h30) sont facturés, 4 € par ¼ heure de retard.

Prix d'un repas au restaurant scolaire

Maintien des tarifs 2026, soit :

Tarif enfant (jusqu'à 10 ans ou CM2) : 4.40€

Tarif adulte (personnel communal et équipe enseignante, et extérieurs autorisés à utiliser le restaurant) : 5.15 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE**

D'APPLIQUER au 1^{er} septembre 2026, les mêmes tarifs sans les augmenter comme ci-dessus désigné.

Votants	18
Pour	18
Contre	-
Abstention	-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Le Maire



Le secrétaire de séance

